



SUPPLÉMENT EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2018 AU PROSPECTUS DE BASE DU 27 JUIN 2018

**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**
en qualité d'Emetteur
et de Garant (*Société
de droit français*)

et

SG ISSUER
en qualité d'Emetteur (*Société
de droit luxembourgeois*)

et

SG OPTION EUROPE
en qualité d'Emetteur (*Société de
droit français*)

Programme d'Emission de Titres de Créance

Ce supplément en date du 10 septembre 2018 (le **Supplément**) constitue un supplément en conformité avec l'Article 13.1 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005 sur les prospectus pour valeurs mobilières (la **Loi Prospectus 2005**) au prospectus de base relatif au Programme d'Emission de Titres de Créance du 27 juin 2018 (le **Prospectus de Base**) et approuvé par (a) la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après la **CSSF**) le 27 juin 2018 conformément à l'Article 7 de la Loi Prospectus 2005 transposant l'Article 13 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et modifiant la directive 2001/34/CE (la **Directive Prospectus**) telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la directive 2010/73/UE (la **Directive de 2010 Modifiant la Directive Prospectus**)).

L'objet de ce Supplément est de mettre à jour les informations relatives à Société Générale avec les informations contenues dans le communiqué de presse « *Actualisation de l'information relative aux enquêtes des autorités américaines* » en date du 4 septembre 2018.

Ce Supplément complète, modifie et doit être lu conjointement avec le premier supplément en date du 24 août 2018 et le Prospectus de Base.

Les informations complètes sur les Émetteurs et sur l'offre de Titres de Créance sont uniquement disponibles sur la base de la combinaison du Prospectus de Base, du premier supplément en date du 24 août 2018 et de ce Supplément.

Sauf définition contraire dans ce Supplément, les termes qui y sont utilisés sont réputés être définis tels qu'ils le sont dans les Modalités Générales des Titres concernées présentées dans le Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse où il y aurait des incohérences entre (i) les termes de ce Supplément et (ii) tout(s) autre(s) terme(s) du Prospectus de Base, les termes contenus dans le (i) ci-dessus prévaudront.

Conformément à l'Article 13.2 de la Loi Prospectus 2005, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant que ce Supplément ne soit publié ont le droit dans un délai de deux jours ouvrables après la publication de ce Supplément (au plus tard le 12 septembre 2018) de retirer leur acceptation.

INFORMATIONS GENERALES

MODIFICATION DE LA SECTION « DESCRIPTION DE SOCIETE GENERALE »

Dans la sous-section 9 « Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de Société Générale » de la section « Description de Société Générale », le communiqué de presse intitulé « Actualisation de l'information relative aux enquêtes des autorités américaines » en date du 4 septembre 2018 est ajouté à la fin du paragraphe 9.3 « Evénements récents », page 823 du Prospectus de Base comme suit :

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Paris, 4 septembre 2018

Erratum : Actualisation de l'information relative aux enquêtes des autorités américaines

Dans le cadre de l'enquête initiée par l'*Office of Foreign Assets Control* du Département du Trésor américain, du *U.S. Attorney's Office of the Southern District of New York*, du *New York County District Attorney's Office*, du *Board of Governors de la Federal Reserve System* et de la *Federal Reserve Bank of New York*, et du *New York State Department of Financial Services* (les « Autorités Américaines ») concernant certaines transactions effectuées par Société Générale en dollars américains et impliquant des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines (le « Dossier Sanctions Américaines »), Société Générale est entrée dans une phase de discussions plus actives avec ces Autorités Américaines dans le but de mettre un terme à ce dossier dans les prochaines semaines.

Au sein de la provision pour litiges s'élevant à 1,43 Md EUR, environ 1,1 Md* en contre-valeur Euro est alloué au Dossier Sanctions Américaines, conformément aux normes IFRS. A ce stade, Société Générale s'attend à ce que le montant des amendes dans le Dossier Sanctions Américaines soit presque intégralement couvert par la provision pour litiges allouée à ce dossier.

**la version du présent communiqué de presse publiée le 3 septembre 2018 à 18 heures mentionnait de manière erronée un montant de 1,2 milliard en contre-valeur Euro.*

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable afin d'être le partenaire de confiance de ses clients, engagé dans les transformations positives des sociétés et des économies.

Acteur de l'économie réelle depuis plus de 150 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 147 000 collaborateurs* dans 67 pays et accompagne au quotidien 31 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

- la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- la Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers aux entreprises, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe centrale et de l'est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World and Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Monde, Europe et Eurozone), Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe, 4 des indices STOXX ESG Leaders, MSCI Low Carbon Leaders Index.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter  @societegenerale ou visiter le site www.societegenerale.com

DOCUMENTS DISPONIBLES

Des copies de ce Supplément peuvent être obtenues sans frais, auprès du siège social de chaque Emetteur et aux bureaux indiqués de chacun des Agents Payeurs, dans chaque cas, à l'adresse indiquée à la fin du Prospectus de Base.

Ce Supplément est publié sur le site internet :

- de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu); et
- des Émetteurs (<http://prospectus.socgen.com>).

RESPONSABILITÉ

A la connaissance de chaque Emetteur et du Garant (chacun ayant pris toute mesure raisonnable à cet effet) les informations contenues dans ce Supplément sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée, et sous réserve des modifications apportées par ce Supplément, aucun autre nouveau facteur, ni aucune erreur ou incohérence significatif(ve) relatif(ve) aux informations contenues dans le Prospectus de Base n'est survenu(e) ou n'a été noté(e), le cas échéant, depuis la publication du Prospectus de Base.

Chaque Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans ce Supplément.